

Création d'une association pour centraliser les inscriptions dans les crèches Didier Spies (UDC)

En Suisse, la gestion de l'inscription des enfants dans les crèches varie d'un canton à l'autre, chaque canton ayant ses propres politiques et critères. Dans le canton du Jura, les inscriptions se font actuellement auprès des directions des différentes crèches.

Entre-temps, le Service de l'action sociale a mis sur pied un groupe de travail pour trouver une autre solution concernant les inscriptions. Une association devrait voir le jour avec deux équivalents plein-temps (EPT), répartis entre plusieurs personnes. Cette association sera mandatée par le Canton du Jura pour gérer les inscriptions des enfants dans les crèches. Une association devra automatiquement avoir un comité et probablement un directeur, comme c'est le cas dans d'autres institutions, par exemple à l'AJAM.

Cette nouvelle pratique suscite des interrogations quant à son efficacité et à sa justification financière. Alors que l'objectif principal est de simplifier et d'harmoniser le processus d'inscription, les modalités de financement et la répartition des charges entre les différentes parties prenantes restent floues.

Dans ce contexte, je souhaite poser les questions suivantes au Gouvernement :

- 1. Justification du mandat : Quelles sont les raisons pour donner un mandat à un groupe de travail pour mettre en place une telle association qui gèrera probablement dès l'année prochaine toutes les inscriptions des enfants dans les crèches du canton du Jura ? Quand et comment les acteurs principaux seront-ils informés du changement à venir ?**
- 2. Transparence et gouvernance : Comment le Gouvernement envisage-t-il d'assurer la transparence et la gouvernance démocratique de cette nouvelle association ? Quelles mesures seront prises pour garantir que le comité et la direction de l'association reflètent une représentation équitable des différentes parties prenantes, y compris les communes, les directions des crèches et les parents ? Les communes auront-elles encore la possibilité d'intervenir au niveau de la gestion des crèches ?**
- 3. Soutien et impact sur les communes : Comment le Gouvernement justifie-t-il l'impact financier supplémentaire que cette centralisation aura sur les budgets des communes jurassiennes et du Canton du Jura ? Des mécanismes de soutien ou de compensation sont-ils prévus pour les différentes parties prenantes, comme la réduction du temps de travail des directions des crèches ou autres ?**

Nous remercions le Gouvernement pour ses réponses.

Didier Spies (UDC)

Co-signataires

- Laurence Studer (UDC)
- Francine Stettler (UDC)
- Yves Gigon (UDC)

- Brigitte Favre (UDC)
- Philippe Rottet (UDC)
- Romain Schaer (UDC)
- Lionel Montavon (UDC)
- Alain Koller (UDC)

Intervention déposée officiellement le 30 octobre 2024